

GROUPEMENT
 DE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 DE
 UNITÉ
 Brigade de
 P.V. N° 76 / 1980

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE O.V.N.I.
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 23.1.80
 0040576

OBJET DE LA PROCÉDURE

- OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉS.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- P.V. de synthèse.
2	- P.V. d'audition de témoin C H , épouse V .
3	- P.V. d'audition de témoin A H -C , épouse V .
4	- P.V. d'audition de témoin C M , divorcée A .
5	- P.V. d'audition de témoin L S , épouse V .

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

~~1 - M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE à~~
 1 - Mr le Préfet de Région à
 1 - Mr le Procureur de la République à
 1 - Mr Le Général Cdt Supérieur des Forces Armées desà
 2 - Mr le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la justice Militaire, Bureau emploi-
 renseignement, section opérations à

Vu à la Compagnie

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE

SUITE DU B. L. SUR PAGE(S) SUIVANT(S)
 VU ET TRANSMIS PAR :
 DATE, SIGNATURE, CACHET
 Le Chef L

80406436

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LEGIION DE GENDARMERIE
DES

GENDARMERIE NATIONALE

----- O O -----

GROUPEMENT DE LA

PROCES - VERBAL D'ENQUETE ADMINISTRATIVE

COMPAGNIE DE

PROCES - VERBAL DE SYNTHESE

BRIGADE DE

NATURE DES FAITS

OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

O.V.N.I

TEMOINS OCULAIRES

- V , H
- V , C
- V , S
- C , H

PIECE N° 76/

L'an mil neuf cent quatre vingt, -----
le vendredi vingt cinq janvier, -----

Nous P C , gendarme, Officier de police judi-
ciaire, de la brigade de -----

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédu-
re pénale,

Rapportons les opérations suivantes que nous avons ef-
fectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres
de nos chefs. -----

I - EXPOSE DES FAITS

Le vingt cinq janvier à six heures, au cours d'un servi-
ce à la résidence, et nous trouvant dans le bourg

, nous apprensions que quatre personnes de cette locali-
té auraient aperçu un objet volant non identifié "O.V.N.I"
le mercredi 23 Janvier 1980 aux environs de dix neuf heures.

Il s'agirait des nommés: -----

- V , H . - V , C .
- V , S . et de- C , M .

Le 23 Janvier 1980 vers 19 heures, ces personnes ont
vu, une boule de feu de couleurs diverses et vives. Cet en-
gin avait la forme d'un têtard; une boule de la grosseur d'
un ballon de foot-ball, avec une queue luisante, jaune, de
deux mètres de longueur. Celui-ci semblait suivre à allure
moyenne, la direction sud, nord. Il émettait un genre de sif-
flement, comme une mèche qui brûle. Au cours de sa trajectoire
il ne s'est pas déformé et a conservé sa couleur. -----

Lors de ces faits les conditions d'observation étaient
bonnes, de même que la visivilité. Le ciel était clair et
sans nuage. -----

Par message numéro 10/2 remis, en date du 25 Janvier 1980
nous avons rendu compte à nos chefs hiérarchiques, et infor-
mé, monsieur le Procureur de la République. -----

La municipalité de la commune de ----- a été éga-
lement avisé de ces faits. -----

Dans le déroulement de cette enquête nous avons été se-
condé par le gendarme Q R , A.P.J. de notre unité. -----

II - ENQUETE

-----C H épouse V précise que le soir du 23
janvier 1980 vers 19 heures45, elle a vu une boule de feu

DEUXIEME FEUILLET

de couleur jaune, bleue, et rose, genre arc en ciel, venant de la direction de _____ et se dirigeant vers le _____. Sa vitesse n'était pas rapide et émettait un bruit, elle n'a pu le comparer avec d'autres aéronefs existants.-----PIECE N°2/

---A _____ M _____ -C _____ épouse V _____ confirme les dires de V _____ H _____, cependant des divergences existent au niveau de la couleur émise et de la vitesse.-----PIECE N°3/

---C _____ M _____ épouse A _____, a son attention attirée par le bruit caractéristique de l'engin en déplacement. Elle confirme les dires des autres témoins. Cette personne a pu l'observer pendant une minute environ.-----PIECE N°4/

---L _____ S _____ épouse V _____, confirme les dires des témoins, mais dans sa déclaration elle précise que la queue de l'engin serpente, et qu'elle l'a revu quelques instants après filer en direction de la mer, dans ce cas il aurait effectué une courbe à gauche.-----PIECE N°5/

---Aucune photographie n'a été prise par les témoins.-----

---Ce phénomène n'a laissé aucune trace lors de son passage.-----

III - CLOTURE

---Nous faisons parvenir directement à monsieur le Préfet de la Région _____ à _____ la procédure constituée en un exemplaire telle que le détail en figure au bordereau d'envoi.-----

Fait et clos à _____

le 25 Janvier 1980

L'officier de police judiciaire.

GRUPEMENT
COMPAGNIE OU ESCADRON
UNITE
BRIGADE DE

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
C.V.N.I.
CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 76 / 1980

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

VOUS LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 25 Janvier 1980, à 07h00, entendons à
[redacted], épouse [redacted], sans profession, mariée, 4 enfants, Nationalité Française, qui nous déclare :

"Mercredi soir, vers 18h45m, alors que je me trouvais avec trois autres femmes rue [redacted] à [redacted], j'ai remarqué dans le ciel venant de la direction de [redacted] et semblant se diriger vers le [redacted], une boule de feu de couleur jaune, bleu et rose, genre arc en ciel."

"Cet objet avait la forme d'un ballon de foot-ball et à l'arrière, avait une queue très luisante de 2 mètres environ de longueur et de couleur jaune. Sa vitesse n'était pas rapide. Au moment où cette boule de feu arrivait dans l'axe de la rue et semblait passer au-dessus d'un pylone électrique, à 150 mètres environ à vol d'oiseau de l'endroit où nous nous trouvions, j'ai nettement entendu le bruit de cet engin, soit comme une arche qui brûle"

"Ayant eu peur, j'ai fermé les yeux et n'ai pas suivi la trajectoire définitive de cet engin. À mon avis, je pense avoir vu un O.V.N.I, cet engin n'ayant aucune ressemblance avec un avion traditionnel."

I.I. : "Cet O.V.N.I, n'a pas changé de couleur durant le temps que je l'ai observé."

I.I. : "Lorsque j'ai vu cet O.V.N.I, la visibilité était bonne, le ciel était clair et il n'y avait aucun nuage. Il n'y avait rien de ressemblant avec une traditionnelle étoile filante."

Le 25 Janvier 1980 à 07h15m.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT
 DE [redacted]
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 DE [redacted]
 UNITÉ
 Brigade de [redacted]
 P.V N° 76 / 19 80

PROCÈS - VERBAL
 D'AUDITION
 DE TEMOIN

AFFAIRE O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE [redacted] née A [redacted] C [redacted], [redacted] ans, dt [redacted]

RÉFÉRENCES

CE JOUR vendredi vingt cinq janvier mil neuf cent quatre vingt, NOUS SOUSSIGNÉ(S), [redacted] gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES 15 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Entendons à son domicile:

A. [redacted] M. [redacted] C. [redacted], née le [redacted] à [redacted] épouse V. [redacted] E. [redacted], fille de M. [redacted] J. [redacted] et de E. [redacted] M. [redacted], retraitée, demeurant rue [redacted] à [redacted], de nationalité française qui nous déclare à GHO:

Le mercredi vingt trois janvier mil neuf cent quatre vingt, je me trouvais rue [redacted] A. [redacted] en compagnie de messieurs V. [redacted], H. [redacted] et S. [redacted] et de madame A. [redacted] H. [redacted]. Notre attention a été attirée par le passage d'un engin anormal au-dessus de la route nationale [redacted], sans [redacted] //

Il avait une forme bizarre, une boule à l'avant et une grande queue d'environ deux mètres de long à l'arrière. Au premier abord j'ai pensé à une étoile filante, mais il en était rien car je constatais que l'engin émettait des lumières de couleurs, bleues, jaunes et vertes. Il se déplaçait assez vite en émettant un léger bruit, comparable à celui d'une machine pour explosif que l'on allume. Cet engin filait dans la direction du nord, dans un ciel clair. A ce moment de la journée la nuit n'était pas encore tombée.

Je ne pourrais vous préciser à quelle hauteur se trouvait l'engin.

Non cet engin n'a aucun rapport de forme avec un hélicoptère.

Ce passage de cet engin a eu lieu vers dix huit heures.

Le 25 Janvier 1980 à 08 Heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher?

(A signé au carnet de déclarations).

L'O.P.J.

[redacted]

GROUPEMENT

DE [redacted]

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE [redacted]

UNITÉ

BRIGADE [redacted]

P.V N° 75 / 19

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE [redacted]

RÉFÉRENCES

CE JOUR, Vingt-Cinq Janvier, mil neuf cent quatre-vingt ;
NOUS SOUSSIGNÉ(S), [redacted], Gendarme, A.P.J ;

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 25 Janvier 1980, à 07h20mn, entendons à [redacted]
[redacted], [redacted] ans, demeurant au [redacted]
[redacted], Femme de ménage, divorcée, Nationalité Française, qui nous déclare :

"Le Mercredi 25 Janvier 1980, vers 07h00 du soir, je me trouvais avec
Mme V [redacted], M [redacted], Mme V [redacted], G [redacted] et Mme V [redacted], S [redacted], conversant
dans la rue [redacted] à [redacted]."

"A un moment donné, mon attention a été attirée par un bruit nette-
ment caractéristique comme quelque chose qui glissait dans l'espace. Nous
avons regardé dans le ciel et j'ai alors vu une grosse boule de feu, de
couleur bleue, jaune et rouge, comme un arc-en-ciel et un peu plus petit
qu'un ballon de foot-ball. Elle était suivie d'une longue queue de couleur
jaune, d'un mètre cinquante ou deux mètres."

"Lorsque j'ai aperçu cette boule de feu, elle devait être à 50 mètres
environ de hauteur au-dessus des maisons d'habitation. Elle avançait à vi-
tesse moyenne. Toutefois, je ne l'ai aperçue que durant 1 minute environ
soit le temps de traverser ma zone de visibilité puis disparaître derrière
la bute au-dessus de [redacted], direction [redacted]."

S.I.: "Je pense qu'il doit s'agir d'un O.V.N.I car il n'avait aucune forme
d'aéronef. Ce n'était pas non plus une étoile filante."

S.I.: "Je ne l'ai vu que lorsqu'il a tourné pour aller dans la direction de
Fort de France. Il a gardé toujours la même couleur et ne s'est pas dé-
formé."

S.I.: "Quand j'ai vu cet O.V.N.I, la visibilité était bonne, le ciel était
clair et il n'y avait aucun nuage."

Le 25 Janvier 1980 à 07h30mn.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'
air rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

P.V N° 76 / 19 80

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION
DE TEMOIN

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

I [redacted] épouse V [redacted], et [redacted]

RÉFÉRENCES

CE JOUR Le 25.01.80

NOUS SOUSSIGNÉ(S), [redacted] C [redacted] O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 Et 75 à 78

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, Entendons au domicile de l'intéressé:

L [redacted] S [redacted], épouse V [redacted] née le [redacted] à [redacted] fille de P [redacted] L [redacted] et de G [redacted] C [redacted], technicienne en laboratoire photos, demeurant rue [redacted] à [redacted] qui nous déclare: à 18 heures 30.

"-----" Le mercredi vingt trois janvier vers dix huit heures trente en compagnie des mesdames C [redacted] M [redacted], V [redacted] H [redacted] et V [redacted] G [redacted], j'ai eu subitement le regard attiré vers le ciel et j'ai pu constater, qu'un objet se déplaçait rapidement en émettant un léger sifflement. Cet objet avait la forme d'une boule de la forme d'un ballon de hand ball et une queue queue de 1m50 à 2m. Lors de son déplacement cet engin émettait des couleurs, jaunes, rouges, bleues. Je précise que la queue serpentait.

-----Au moment de la vision le ciel était clair et sans nuage. L'objet circulait à faible altitude et dans une direction sud, Nord.

-----J'ai revu quelques instants après, celui-ci qui se dirigeait vers la mer, il se trouvait à la hauteur du canal situé derrière la maison de madame V [redacted] C [redacted].

-----Au cours de son déplacement, l'objet ne se déformait pas et n'émettait pas de rayons lumineux.

-----J'ai pu le contempler pendant quelques secondes. Ce que j'ai vu ne ressemble à aucun aéronef militaire qui existe actuellement.

-----Le 25 Janvier 1980 à 17 heures 30.

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

I.O.P.J.

[redacted]

GROUPEMENT
 DE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 DE
 UNITÉ
 Brigade de
 P.V. N° 76 / 19. 80
 OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

O . V . N . I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

- OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

ENQUÊTE RENSEIGNEMENTS.

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	X ADMINISTRATIF.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Lettre manuscrite de C S . (A joindre au procès-verbal d'enquête préliminaire N°76 du 25 Janvier 1980 de la brigade de C P .

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)

NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	X	2 Mr le Procureur de la République A 1 Mr le Préfet de la Région à 1 Mr le Procureur de la République à 1 Mr le Général Cdt supérieur des Forces Armées des à 2 Mr le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi, renseignement, section opérations..... à Vu à la Compagnie 1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement. LE
---------------	---	--

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET


 Chet d'Escadron
 Officier Adjoint